

Les différentes étapes de votre consultation :

patients non assurés à la sécurité sociale française

**1. Rendez-vous directement sur le lieu de la consultation
(convocation)**

**2. La secrétaire médicale en charge de l'accueil vous
demandera votre convocation et votre carte d'identité
pour sécuriser votre identité.**

**3. Après votre consultation, la secrétaire vous remettra
une feuille de circulation mentionnant la consultation.**

**4. Rendez-vous muni de la feuille de circulation en caisse
pour régler votre consultation (cas 1)
ou présenter votre attestation de prise en charge (cas 2).**



**Si vous avez un devis, vous devez passer régler en caisse
AVANT votre consultation.**

Les caisses des consultations et soins externes
(traitements externes) :

- Bâtiment des admissions : 8h30 - 16h30
 - Bâtiment Babinski : 8h30 - 16h30
 - Division Lassay : 8h00 - 16h00
- Du lundi au vendredi



HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
PITIÉ SALPÊTRIÈRE
CHARLES FOIX

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS

Les tarifs

Cas n°1

Vous n'êtes pas ressortissant d'un pays conventionné avec l'AP-HP, ou, vous ne dépendez pas des relations internationales, ou vous ne disposez pas du formulaire de prise en charge de votre caisse de sécurité sociale étrangère :

- si la consultation est courte, son tarif est de 69€
- si la consultation est longue et complexe, son tarif est de 207€.

Cas n° 2

- Vous dépendez d'un organisme étranger de sécurité sociale conventionné avec l'AP-HP (ci-dessous) et vous disposez d'une attestation de prise en charge de cet organisme :
 - CNAM Tunisie
 - Mutuelle des forces Armées Royales du Maroc
 - Secrétariat Particulier de sa Majesté le Roi du Maroc
 - Koweït Oil Company
 - Bureau militaire de l'Ambassade des Emirats Arabes Unis à Paris
 - RCAM (Union Européenne) Bureau de Bruxelles
 - Bureau SHAME de l'ambassade d'Arabie Saoudite à Berlin
 - CNOPS Maroc
 - CMSSPA Algérie
 - CNAS Algérie
- Vous dépendez des relations internationales car vous êtes ressortissant de l'Union Européenne, d'un Etats membre de l'Espace Economique Européen, de la Suisse d'un des Etats ou Territoires ci-dessous, et vous disposez d'un formulaire de prise en charge (S2, SE 130-05... ; la carte européenne n'est valable que pour les urgences) :
 - Andorre
 - Bosnie
 - Cap Vert
 - Gabon
 - Macédoine
 - Mali
 - Maroc
 - Monténégro
 - Québec
 - Serbie
 - Tunisie
 - Turquie
 - Polynésie française
 - Nouvelle Calédonie
 - Saint Pierre et Miquelon
 - Wallis et Futuna
- Vous dépendez de la caisse des français de l'étranger (CFE) et vous êtes en possession de votre carte d'affiliation.

DANS CE CAS : VOUS ÊTES DISPENSÉ DE L'AVANCE DES FRAIS,
merci de passer en caisse pour présenter votre attestation.